

## Mise à jour 3 : Pandémie de COVID-19 en Alberta (16 mars à 17h)

Le 16 mars 2020

Des mesures de santé publique agressives continuent d'être mises en œuvre dans toute la province pour limiter la propagation de la COVID-19 et protéger les Albertains, car des cas ont maintenant été identifiés dans toutes les zones de la province.

### Dernières mises à jour

- 18 cas supplémentaires de COVID-19 ont été confirmés en Alberta, ce qui porte le nombre total de cas dans la province à 74. Des cas ont maintenant été identifiés dans toutes les zones de la province.
  - 52 cas dans la zone de Calgary
  - 18 cas dans la zone d'Edmonton
  - deux cas dans la zone centrale
  - un cas dans la zone du sud
  - un cas dans la zone du nord
- La médecin-hygiéniste en chef de l'Alberta, Dre Deena Hinshaw, s'auto-isole chez elle avec des symptômes mineurs qui correspondent à un rhume, probablement en raison des longues heures de travail qu'elle a effectuées ces dernières semaines. Ses symptômes ne semblent pas correspondre à la COVID-19. Cependant, comme la Dre Hinshaw joue un rôle essentiel dans la réponse de l'Alberta à COVID-19, elle a été testée aujourd'hui.
- Un cas de la zone d'Edmonton et un cas de la zone de Calgary ont été confirmés comme étant le résultat d'une transmission communautaire. Ce sont les deux mêmes cas qui ont été discutés hier.
- Du matériel a été développé pour aider les voyageurs qui reviennent de l'étranger afin qu'ils sachent quoi faire et comment s'auto-isoler. Ces documents seront distribués dans tous les aéroports de la province.
- La Cour provinciale de l'Alberta et la Cour du Banc de la Reine limitent leurs opérations. Les visites de tous les établissements correctionnels provinciaux de l'Alberta et des centres pour jeunes contrevenants sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

### Renseignements connexes

[COVID-19 info for Albertans](#)  
(en anglais seulement)

### Multimédia

[Conférence de presse](#)  
(en anglais seulement)

### Demandes des médias

Tom McMillan  
780-422-4905  
Directeur adjoint des  
communications, Santé Alberta

- Les transporteurs commerciaux sont essentiels à la chaîne d'approvisionnement et ne sont pas soumis aux exigences actuelles de 14 jours d'auto-isolement suite à un voyage à l'étranger. Cela est conforme à l'industrie du transport aérien et à d'autres provinces, comme la Colombie-Britannique.
- Toutes les installations de loisirs, les programmes, les événements et les réservations d'Alberta Parks sont fermés au public et/ou annulés.
- La fréquentation des écoles par les élèves est interdite jusqu'à nouvel ordre.
- Les cours de niveau postsecondaire continuent d'être annulés. Les campus restent ouverts pour le moment.
- Toutes les garderies agréées, les programmes de garde d'enfants avant/après l'école et les programmes préscolaires sont fermés indéfiniment.
- Il est conseillé à tous les établissements de soins de longue durée et de soins continus de limiter l'accès aux visiteurs essentiels seulement.
- Les lieux de culte ne sont plus exemptés des restrictions sur les rassemblements de masse.
- La Société canadienne du sang rappelle aux Albertains et Albertaines que le besoin de donneurs de sang reste important et qu'il est possible de donner du sang en toute sécurité pendant la COVID-19. Pour en savoir plus, visitez le site [blood.ca/fr](http://blood.ca/fr).

### Accès aux services de justice

Les visites des familles, des professionnels et des bénévoles dans tous les établissements correctionnels provinciaux et les centres correctionnels pour jeunes contrevenants de l'Alberta sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. Si l'avocat de la défense a besoin d'une rencontre en personne, il doit contacter la direction du centre concerné. Si les familles ont des questions concernant leurs proches, elles doivent contacter la direction du centre.

Les procès devant jury en cours se poursuivent ; les jurés sont tenus de se présenter au tribunal. Tout avocat ou juré présentant des symptômes doit contacter le tribunal pour demander des instructions au juge qui préside le procès. Les personnes qui ont reçu une convocation pour assister à la sélection du jury entre le 16 mars et le 31 mai sont libérées et n'ont pas besoin d'y assister.

Les services d'accueil et de l'aide juridique de Legal Aid Alberta aux palais de justice d'Edmonton et de Calgary sont fermés jusqu'à nouvel ordre. Pour demander des services d'aide juridique, communiquez avec le Client Contact Centre au 1-866-845-3425, du lundi au vendredi entre 8 h 15 et 16 h 15.

Les centres de première comparution Traffic First-Appearance sont fermés jusqu'à nouvel ordre. Les Albertains et les Albertaines peuvent consulter le site [www.albertacourts.ca/pc/resources/pay-fines](http://www.albertacourts.ca/pc/resources/pay-fines) (en anglais seulement) pour payer les contraventions.

Renseignements sur la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta :

[www.albertacourts.ca/gb/resources/annoncements/covid-19-suspension-of-sittings](http://www.albertacourts.ca/gb/resources/annoncements/covid-19-suspension-of-sittings) (en anglais seulement)

Renseignements sur la Cour provinciale de l'Alberta :

<https://www.albertacourts.ca/pc/home> (en anglais seulement)

Renseignements sur les bibliothèques de droit de l'Alberta :

<https://lawlibrary.ab.ca/> (en anglais seulement)

## La garde d'enfants

Tous les garderies agréés, les programmes de garde d'enfants avant/après l'école et les programmes préscolaires en Alberta sont fermés indéfiniment. Les garderies approuvées en milieu familial sont exemptées parce qu'elles s'occupent de moins de sept enfants à la fois, y compris les leurs. Que la garde des enfants soit assurée par des garderies approuvées en milieu familial ou par des amis et des membres de la famille, on encourage l'adoption de pratiques sanitaires améliorées. Il s'agit notamment de veiller à ce que des installations de lavage des mains ou de désinfectant pour les mains soient disponibles et que les enfants et les visiteurs soient encouragés à se laver les mains fréquemment.

## Information pour les voyageurs

Il n'est pas recommandé de voyager à l'étranger pour le moment. Compte tenu de la propagation rapide du virus à l'échelle mondiale, il n'est plus possible d'évaluer les risques de santé pendant la durée du voyage.

Tout voyageur revenant de l'étranger doit s'isoler et surveiller les symptômes pendant 14 jours, même s'il se sent bien.

Tout voyageur qui est rentré avant le 12 mars doit s'auto-surveiller pour l'apparition de symptômes. S'ils ressentent des symptômes, ils doivent s'auto-isoler immédiatement et appeler Health Link 811 pour une évaluation de suivi et des tests.

Le gouvernement de l'Alberta travaille avec Travel Alberta sur une stratégie pour informer les Canadiens et les Canadiennes qui reviennent des États-Unis et du Mexique sur la nécessité de s'auto-isoler et sur la façon d'accéder aux soins médicaux, le cas échéant.

Des informations relatives à COVID-19 seront mises à la disposition des passagers de retour dans les aéroports internationaux d'Edmonton et de Calgary ; des tables avec des fiches d'information seront installées dans les zones d'arrivée.

### En bref

- Les Albertains et les Albertaines peuvent prendre des mesures d'hygiène importantes pour prévenir les maladies respiratoires, y compris la COVID-19.
  - Cela comprend se laver les mains régulièrement pendant au moins 20 secondes, d'éviter de se toucher le visage, de tousser ou d'éternuer dans le coude ou la manche, de jeter les mouchoirs en papier de manière appropriée et de rester à la maison et à l'écart des autres si vous êtes malade.
- Toute personne ayant des problèmes de santé ou présentant des symptômes de COVID-19 doit remplir l'auto-évaluation suivante : [online COVID-19 self-assessment](#) (en anglais seulement).
- Pour obtenir des recommandations sur la protection de vous-même et de votre communauté, visitez [www.alberta.ca/coronavirus-info-for-albertans.aspx](http://www.alberta.ca/coronavirus-info-for-albertans.aspx) (en anglais seulement).